

CENI : la guerre entre le président et le vice-président par lettres circulaires

écrit par GuineePolitique© | 24 décembre 2019



En réponse à la lettre circulaire du président de la CENI Salif Kébé demandant aux présidents des démembrements et aux personnels administratif et technique de l'institution, à ne recevoir ou mettre en exécution aucune instruction venant des sept Commissaires qui ont annoncé leur retrait du processus électoral, le vice-président de l'institution Elhadj Mamadou Bano Sow a invité ces mêmes démembrements, personnels administratif et technique de ne pas se soumettre aux injonctions du président de la CENI. Une cacophonie au sein de l'institution en charge des élections qui témoigne de la déliquescence des institutions guinéennes de façon générale.



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité



C.E.N.I

Référence : CENI/BE/VP01/2019/001

Conakry, le 23 Décembre 2019

Le Vice- Président de la CENI

Aux Démembrements et

aux personnels administratif et Technique

Suite à la lettre circulaire que Me Amadou Salif KEBE vous a adressée sous la référence 708/CENI/BN en date du 19 Décembre 2019, dans laquelle il vous invite à ne recevoir ou mettre en exécution aucune instruction venant des Commissaires cités dans ladite lettre, il m'a paru nécessaire de vous écrire pour vous préciser les éléments ci-après :

- Les sept (7) Commissaires cités dans son courrier n'ont fait que mettre à nu les défaillances que vous-même avez constatées lors de la dernière opération d'enrôlement. Je vous informe que Me Amadou Salif KEBE ne veut pas assumer ces dysfonctionnements qui pourtant sont décriés partout. C'est le cas des retards accusés dans le lancement des opérations d'enrôlement à plusieurs endroits, de l'insuffisance de récépissés, des pannes de kits et de moteurs, de l'insuffisance et du retard de paiement des primes des membres de démembrements et des membres des CAERLE, parmi tant d'autres ;
- Les sept (7) Commissaires dénoncent les pratiques viciées et les prises de positions partisans et inéquitables de Me Amadou Salif KEBE ; Ils dénoncent également l'usurpation flagrante des prérogatives de la plénière de la CENI par Me Amadou Salif KEBE en violation de la loi L044 portant fonctionnement de la CENI ;
- Les sept (7) Commissaires n'ont pas démissionné de la CENI et ne se sont pas retirés du processus électoral, ils ont plutôt décidé de ne plus accompagner le déroulement du chronogramme devant conduire aux élections législatives du 16 février 2020 ;
- Les sept (7) Commissaires réclament une analyse approfondie de l'opération d'enrôlement et exigent que toutes les anomalies soient extirpées du fichier électoral afin d'aboutir à un fichier électoral assaini et fiable, conditions

essentielles pour l'organisation des élections crédibles, transparentes et apaisées. Ce que refuse Me Amadou Salif KEBE. Les sept (7) Commissaires ne valideront qu'un fichier raisonnablement fiable ;

Les Sept (7) signataires de la déclaration du 17 décembre 2019 demeurent Commissaires de la CENI, Directeurs dans leurs départements respectifs et parrains de leurs circonscriptions respectives ; par conséquent, ils gardent toutes leurs autorités vis-à-vis des membres de démembrements de la CENI et vis-à-vis du personnel administratif et du personnel technique de la CENI.

Quand bien même qu'ils ne donneront aucune instruction pour les opérations liées aux élections législatives du 16 février 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre, ils restent vos interlocuteurs sur toutes autres questions, contrairement à la lettre de Me Amadou Salif KEBE. Ainsi les membres de démembrements et les personnels administratif et technique de la CENI sont invités à continuer la collaboration avec les sept (7) Commissaires signataires de la déclaration du 17 décembre 2019.

En outre, j'invite tous les membres de démembrements à garder leur neutralité, leur impartialité et leur équité conformément à leur serment et à refuser toute instruction manifestement partisane, inéquitable et illégale, fût-elle de Me Amadou Salif KEBE.

Enfin, Madame DIOP Marie Helene SYLLA, Directrice du département des Démembrements, demeure votre interlocutrice et a qualité de vous transmettre toute instruction et tout message en dehors (et ce jusqu'à nouvel ordre) de ceux portant sur les opérations liées aux élections législatives prévues le 16 Février 2020.

Tout en vous félicitant pour le travail effectué lors de cette pénible opération d'enrôlement des citoyens, je sais compter sur votre compréhension et votre bonne collaboration.



Elh. Mamadou Bano SOW
Vice-Président de la CENI

Dans une déclaration rendue publique le 17 décembre dernier, sept commissaires de la Commission électorale nationale indépendante de la Guinée ont annoncé leur retrait du processus électoral des législatives. Ils dénoncent entre autres le processus électoral en cours et disent être « dans l'incapacité d'établir les statistiques à savoir combien d'électeurs enrôlés, combien de nouveaux et combien de mise à jour », condamnent « le blocage de l'accès aux résultats de dédoublonnage », « la confiscation des données et cette mise à l'écart des commissaires dans le traitement des données au site central », « la non mise à disposition par l'Etat, des fonds nécessaires à la conduite des opérations d'une telle envergure.

Législatives février 2020 : le vice-président de la CENI dénonce «le fichier électoral guinéen en cours de révision»

écrit par GuineePolitique© | 24 décembre 2019



Dans une déclaration rendue publique ce lundi 16 décembre 2019, Mamadou Bano Sow, vice-président de la Commission électorale nationale indépendante de la Guinée dénonce « le fichier électoral guinéen en cours de révision », les « insuffisances injustifiées de matériels essentiels pour l'enrôlement », « le fonctionnement de la CENI », et recommande la reprise du « chronogramme des élections législatives ».

Déclaration

Je,
soussigné, Mamadou Bano SOW, Vice-président de la CENI,
dénonce le fichier
électoral guinéen en cours de révision. Je formule la
recommandation suivante :

Reprendre le
chronogramme des élections législatives pour le décomposer en
deux étapes :

- révision du fichier électoral, audit du fichier électoral révisé, correction des anomalies, évaluation sur le terrain des citoyens laissés pour compte pour leur donner la possibilité de s'enrôler ; certifier le fichier final ;
- élaborer le chronogramme des élections après la finalisation d'un fichier électoral consensuel.

Je dénonce la révision du fichier en cours. Je suis désarmé face à un système puissant, bien élaboré, qui impliquerait le Président de la CENI, la mouvance et le Pouvoir par l'interférence de l'administration.

Tout est bien orchestré

Un chef secteur qui « décide » qu'un président de CAERLE ne travaille plus sur SON territoire. Un chef de quartier qui « décide » de vendre un certificat qui est pourtant gratuit et qui le délivre de manière discriminatoire. Des membres de CAERLE emprisonnés au gré de l'autorité locale. Des représentations diplomatiques qui décident du déploiement des Kits d'enrôlement ou de l'arrêt du processus d'enrôlement. Des représentations diplomatiques, qui normalement habituées à remplir les formalités d'usage, qui accusent du retard pour saisir les autorités des pays hôtes. Des consulats qui créent des difficultés dans la délivrance des cartes consulaires.

Insuffisance injustifiée de matériels essentiels pour l'enrôlement : formulaires d'inscription, récépissés...; lancement précipité et désordonné des opérations de révision ; introduction de formulaires d'identification qui a semé la confusion, pendant que certains opérateurs de bonne ou de mauvaise foi disent aux électeurs qui disposent d'un formulaire d'identification qu'ils n'ont pas besoin de s'enrôler en contradiction totale avec la recommandation forte de l'audit R1 ; réduction de moitié du nombre d'opérateurs par kit.

Un chef d'orchestre aguerris

A mon

arrivée à la CENI, j'ai fait le jugement suivant. Le président de la CENI est

un homme intelligent, qui a une bonne connaissance de la CENI et une expérience

avérée. Il a une grande capacité de travail. Ce que je ne pouvais pas imaginer

était qu'il était capable de conduire le processus électoral et tous les

acteurs du processus dans la situation préoccupante actuelle. Et le plus grave,

tous les acteurs l'accompagnent ; peut être en se disant qu'ils sont bien

représentés à la CENI.

Je dénonce le fonctionnement de la CENI. A distance, j'ai suivi les péripéties et tractations qu'il y a eu pour changer la loi, les Commissaires de la CENI et les présidents qui se sont succédé. Aujourd'hui de l'intérieur, je comprends mieux ce qui a manqué pour améliorer la situation. Après l'audit du fichier, il devrait s'en suivre l'audit du fonctionnement de la CENI. C'est aujourd'hui encore une nécessité.

Quelques

illustrations. Je suis Vice-président, je ne pense pas être seul dans cette

situation. Je n'ai jamais vu le contrat signé avec Innovatrics, les précédents

contrats non plus, du reste. Malgré toutes les compétences techniques parmi les

17 commissaires actuels, je ne connais pas un seul qui a accès à la base de

données pour dire à la plénière voilà ce qui s'y passe, voilà où nous en

sommes.

En février

dernier, crédule et inexpérimenté que j'étais, voici ce que je

suggérai :

- Que le site central de la CENI soit administré par un service administratif et technique et placé sous l'autorité du département fichier.
- Que le fichier soit géré au site central et un backup quotidien en mode lecture soit cogéré par des commissaires de la CENI afin d'effectuer le contrôle et suivi de toutes les activités menées au site.
- Que le Président de la CENI dispose de tous les privilèges pour la gestion de tous les mots de passe.

Aujourd'hui, le site central est placé sous le seul contrôle direct du président. **Il n'y a aucune possibilité pour un commissaire, si compétent soit-il en informatique, d'évaluer ou de contrôler les travaux sur le fichier.** Seul le président peut demander une information ou donner une instruction à l'opérateur Innovatrics.

Les 16

autres commissaires que nous sommes, sont censés valider le fichier qui en sortira pour que les acteurs du processus soient en confiance.

Personnellement, pour le moment, **je suis au regret de dire que je ne suis pas en mesure de certifier les travaux du fichier en cours.**

Conakry, 16 décembre 2019

Elhadj Mamadou Bano SOW
